

# REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

5 AVRIL 2018

**Etaient présents** : Louis-Marie FRUCHET, Nicole BEAUFRETON, Luc CAILLAUD, Marielle HERAULT, Claude MAUDET, Nicolas MAUDET, Isabelle PINEAU, Sonia RAMPILLON, David THUBINEAU, Cyril BABARIT, BRUNELLIERE Béatrice, Laurent WERTH

**Absents ayant donné pouvoir** : Elodie LOIZEAU (Pouvoir à Sonia RAMPILLON)

**Secrétaire** : Laurent HURTEAU

## **I COMPTE RENDU DU 1<sup>ER</sup> MARS 2018**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la réunion du 1<sup>ER</sup> mars 2018

## **II VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2018**

Il est présenté plusieurs simulations relatives aux taux de la taxe d'habitation et des taxes foncières ainsi que des exemples de répercussions de ces variations sur les feuilles d'impôt des habitants :

Les taux 2017 étaient les suivants (TH 18,40 %, FB 17,53 % et FNB 47,44 %)

- 1<sup>ère</sup> proposition variation proportionnelle 1 %
- 2<sup>ème</sup> proposition variation proportionnelle 2 %
- 3<sup>ème</sup> proposition variation proportionnelle 3 %

Vote des taux :

- 1 voix pour la 1<sup>ère</sup> proposition
- 13 voix pour la 2<sup>ème</sup> proposition

Suite au vote, les taux sont donc fixés comme suit :

- |                            |         |
|----------------------------|---------|
| × Taxe d'habitation        | 18,77 % |
| × Taxe foncière (bâti)     | 17,88 % |
| × Taxe foncière (non bâti) | 48,39 % |

## **III VOTE DES BUDGETS 2018**

### **BUDGET PRINCIPAL 2017**

#### **Affectation du résultat**

Le conseil municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement 2017 de 243 202,28 euros à l'article 1068 en recettes d'investissement.

**FONCTIONNEMENT**

<b>Dépenses</b>	<b>Montant</b>
Charges à caractères générales	168 131.00
Charges de personnel	239 243.00
Autres charges de gestion courante	169 130.00
Charges financières	42 468.00
Charges exceptionnelles	200.00
Dépenses imprévues	19 000.00
Dotations aux amortissements	22 612.00
Virement à la section d'investissement	196 000.00
<b>TOTAL</b>	<b>856 964.00</b>
<b>Recettes</b>	<b>Montant</b>
Atténuation de charges	14 740.00
Produits des services et du domaine	2 200.00
Impôts et taxes	542 989.00
Dotations, subventions, participations	254 335.00
Autres produits de gestion courante	42 700.00
<b>TOTAL</b>	<b>856 964.00</b>

**INVESTISSEMENT**

<b>Dépenses</b>	<b>Montant</b>
Immobilisations corporelles	2 000.00€
Travaux non affectés à une opération	35 605.73 €
Opérations	1 054 146.00 €
Emprunt remboursement capital	708 017.00 €
Dépenses imprévues	33 000.00 €
Restes à réaliser 2017	289 119.00 €
Solde d'exécution N-1	4 398.27
<b>TOTAL</b>	<b>1 823 907.00 €</b>
<b>Recettes</b>	<b>Montant</b>
Dotations, fonds et réserves	26 282.72 €
Subventions d'investissement	590 810.00 €
Emprunts	745 000.00 €
Amortissements	22 612.00 €
Excédent de fonctionnement capitalisé	243 202.28 €
Virement de la section de fonctionnement	196 000.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 823 907.00 €</b>

## Détail des opérations

Objet	Proposition nouvelle	Restes à réaliser 2017
Aménagement cimetière	4 200,00 €	
Eglise	20 000,00 €	
Aménagement presbytère	404 479,00 €	113 452,00 €
Voies et réseaux EP	27 900,00 €	
Aménagement centre Bourg	305 298,00 €	175 667,00 €
Construction Restaurant Scolaire et Périscolaire	3 150,00 €	
	<b>765 027 €</b>	<b>289 119 €</b>

### Le budget principal est voté par 14 voix pour

L'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales donne au Conseil Municipal la possibilité de lui déléguer certaines de attributions de cette assemblée.

Le Conseil Municipal, vu les attributions déjà déléguées par délibération en date du 10 avril 2014, considérant qu'il y a intérêt, en vue de faciliter la bonne marche de l'administration communale,

⇒ donne délégation au maire, pour la durée de son mandat:

-de procéder à la réalisation des emprunts, d'un montant maximum de 580 000 euros, destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change ainsi que prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au « a » de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du « c » de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;

⇒ Modifie le montant donné par délégation aux termes de la délibération en date du 10 avril 2014, pour réaliser des lignes de trésorerie et FIXE dorénavant ce montant à 400 000 euros maximum.

### BUDGETS ANNEXES LOTISSEMENTS

#### Budget Lotissement les Néfliers

<b>FONCTIONNEMENT</b>	
Dépenses	80 000
Recettes	80 000
<b>INVESTISSEMENT</b>	
Dépenses	80 000
Recettes	80 000

### Le budget annexe les Néfliers est voté par 14 voix pour

## Budget Lotissement le Bardeau

<b>FONCTIONNEMENT</b>	
Dépenses	328 879
Recettes	328 879
<b>INVESTISSEMENT</b>	
Dépenses	187 219
Recettes	187 219

Le budget annexe le Bardeau est voté par 14 voix pour

### IV BILAN DES FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ACCUEIL DE LOISIRS ET DU RESTAURANT SCOLAIRE

Un relevé des frais de fonctionnement a été établi pour l'année 2017 :

Redevance enlèvement ordures ménagères	313,18 euros
Fournitures entretien et consommables	4 200,14 euros
Entretien du bâtiment	1 462,50 euros
Eau-Assainissement	980,65 euros
Energie-Electricité	9 203,84 euros
<b>TOTAL</b>	<b>16 160,31 euros</b>

Des enfants de la commune de Mallièvre fréquentant ces structure , une demande de participation sera faite à la municipalité.

### V TRAVAUX DE REHABILITATION DE L'ANCIEN PRESBYTERE :

#### Rectification lot 6 Carrelage

Une erreur de saisie s'est glissée dans le rapport d'analyse des offres réalisé par l'assistant à maîtrise d'ouvrage (SEMMO) : le montant indiqué dans le rapport pour le lot 6 est 24 113,00 euros HT alors que l'acte d'engagement stipule 24 113,46 euros HT.

La délibération transmise à la Préfecture le 30/11/2017 reprend cette erreur. Le Conseil Municipal, considérant qu'il s'agit d'une erreur matérielle,

-Dit que le lot 6 Carrelage-Faïence attribué à Christophe CARON (Le Boupère) s'élève à **24 113,46 euros HT** comme l'indique l'acte d'engagement.

-Précise que le total de cette opération s'élève à **358 465,75 euros HT** (total offres de base + la variante technique du pouvoir adjudicateur pour le lot 7)

## Avancement du chantier

- Devis supplémentaire accordé pour le linteau et l'aménagement de l'ancienne volière pour un montant de 3 999,26 euros HT
- Mur arrière décapé, pierres apparentes, faut-il laisser les pierres à vue, à réfléchir...
- Démolition intérieure terminée
- Dalle étage coulée
- plaquiste travaille sur le plafond

## VI AVANCEMENT TRAVAUX AMENAGEMENT 2EME PARTIE CENTRE BOURG

- Perte d'une semaine avec Vendée Eau : ils commenceront au début de la semaine du 9 avril
- Travaux canalisations rue de la Libération vont se terminer vers le 13 avril.
- Ensuite Bouygues et la Nantaise des Eaux interviendront pour l'eau potable et Sturno terminera par l'Electricité et le téléphone à partir du 15 mai.
- Il restera ensuite tout l'aménagement de la voirie, espaces verts et équipement urbain dans les prochains mois.
- Bicouche entre le salon de coiffure et la rue des Genêts.

## VII POINT SUR L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE ET TECHNIQUE

### Service administratif

Marie-Thérèse POUPIN est à temps partiel thérapeutique 80 % jusqu'au 8/06/2018.

Valérie VIGNERON est en CDD 14 heures par semaine. Un contrat complémentaire est accordé du 1/05 au 31/07/2018 par l'intermédiaire du service missions temporaires du Centre de Gestion de la Vendée.

Il est donc proposé d'adhérer à ce service, facultatif, sachant que chaque mission fera l'objet d'une convention ponctuelle qui en précisera l'objet, la période et le coût. Ce dernier comprend notamment la rémunération totale de l'agent, les charges sociales dont les cotisations au Centre de Gestion et au CNFPT, les heures supplémentaires ou complémentaires, les indemnités de congés payés et le régime indemnitaire éventuellement, ainsi qu'une participation aux frais de gestion de la mission (% précisé dans la convention d'affectation). Toutes les formalités relatives au recrutement et au suivi de la mission sont assurées par le Centre de Gestion, employeur direct de l'agent affecté. Le conseil municipal décide d'adhérer à cette unité « missions temporaire » du CDG85.

### Service Technique

Sébastien VERGNEAU est arrivé au 1/04/2018, il est en CDD pour trois mois

Quentin HAY en CDD jusqu'au 30/06/2018

Le responsable technique pour le pôle Treize-Vents, Mallièvre, St Malô et St Laurent prendra ses fonctions au mois de juin 2018.

## **VIII DPU : DIA PARCELLES AB 54 ET AB 786 13 RUE DES ECOLES**

Le Conseil Municipal décide de renoncer au droit de préemption urbain pour les biens cadastrés AB 54 et AB 786, situés 13 rue des Ecoles, appartenant à Mme CHAILLET Elisabeth et vendus à Monsieur et Madame David LARGER (La Laurière).

## **IX ZONE DE PREEMPTION DEPARTEMENTALE (ENS) : A392-566 ET 567 – LE ROCHER DE LA CHOUETTE**

La commune ne souhaite pas se substituer au Département en cas de renonciation tacite ou expresse de se part dans l'exercice du droit de préemption sur ces immeubles appartenant à Monsieur Raymond INGHAM et susceptibles d'être vendus à l'association « Festival de Poupet ».

## **X PARTICIPATION AUX TRAVAUX CHEMIN DE LA NOUE**

Il est présenté un devis concernant les travaux d'aménagement de la voirie (bicouche) du chemin de la Noue (chemin appartenant en partie à Treize-Vents et Mallièvre) pour un montant qui s'élève à 4 609,20 euros TTC. Le conseil municipal ne souhaite pas de revêtement bicouche sur ce chemin piétonnier.

## **XI PARTICIPATION AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE STE MARIE DES VENTS**

N'ayant pas reçu les comptes de l'école établi par l'UDOGEC, le vote du montant de la participation 2017/2018 est reporté à la prochaine réunion du Conseil Municipal fin avril.

## **XII QUESTIONS DIVERSES**

/

**Prochaine réunion jeudi 26 avril 2018  
Séance levée à 0H15**